

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 17 OCTOBRE 2018

Convocation en date du : 11/10/2018

Date d'affichage de la convocation : 11/10/2018

Date d'affichage du Procès-Verbal : 20/10/2018

L'an deux mille dix huit, le dix sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

Présents :

MM. Pierre AURAY, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL
Mmes Jacinthe AUJAL, Denise FORESTIER, Estelle GATILLE

Absents-excusés :

- M. Roger BESSON a donné procuration à M. André CHARNAY
- Mme Christiane LANCIAUX a donné procuration à Mme Denise FORESTIER

M. André CHARNAY a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1°) Accueil d'une famille de réfugiés

M. Michel POURCELOT rappelle la réunion du 10 octobre dernier avec Mme Valérie Daubard, directrice de l'Association Le Pont, venue expliquer concrètement le dispositif qui pourrait être mise en place pour l'accueil d'une famille de réfugiés. Il avait été demandé ensuite de réfléchir sur ce dossier afin de prendre une décision au prochain conseil municipal.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'accueil d'une famille de réfugiés en partenariat avec l'Association Le Pont,
- charge M. le Maire d'en informer la Directrice de l'Association le Pont dans les meilleurs délais.

2) 11 novembre, quelle organisation ?

Plusieurs manifestations ont été prévues :

- hier soir, le Foyer Rural et la Municipalité ont organisé la diffusion du film « Au revoir là-haut » à la salle des fêtes de Dompierre
- Les bénévoles de la Bibliothèques proposeront une exposition du 03 octobre au 27 octobre au point info tourisme
- Les Aînés organiseront en Mairie une exposition de photos, documents et objets sur la grande guerre du 27 octobre au 10 novembre.

Une cérémonie aura lieu aux Monuments aux Morts de Meulin et Dompierre le 11 novembre.

Mme Denise Forester fait part d'une demande d'une association pour faire sonner les cloches le 11 novembre. Il conviendra de voir avec M. Henri Dargaud pour faire sonner les cloches à 12 h.

3°) Certificats d'économie d'énergie

M. André Dargaud fait un large exposé sur les travaux de rénovation énergétique et l'obtention des CEE. L'exposé est annexé à ce compte-rendu.

4°) Travaux de la Place du Monument aux Morts

M. Philippe Prost indique que le monument aux morts sera réinstallé la semaine prochaine. Le plus gros des travaux ont été réalisés, ce qui permettra de maintenir la cérémonie du 11 novembre.

Les trottoirs sont faits, les gabions sont en cours d'installation.

L'enrobé se fera après le 11 novembre.

M. André Dargaud et M. Hervé Carrette se sont rendus la semaine dernière chez l'entreprise Chapey pour le choix des plantations.

M. le Maire tient à remercier le conducteur des travaux de l'entreprise Thivent qui s'est toujours arrangé pour que les travaux ne gênent pas les commerçants et les habitants.

5°) Voirie

Les travaux de voirie d'intérêt communautaire se sont terminés cet après-midi.

Rappel des travaux prévus :

- Tronçon direction Bois du Lin - Zone Artisanale de Chassigneux
- Brosse Ronde
- Le Molard
- Route de Frouges
- Lot. Le Champ de la Croix et Impasse Plein Soleil
- Route d'Audour
- Partie mitoyenne avec Trambly à Commerçon du haut.

Pour les travaux sur les voies communales non goudronnés, avec l'intervention de l'entreprise Balland :

- La Roche
- Bois du Lin à Brosse Cailloux

Par l'employé communal :

- à Meulin du chemin des Plassards jusqu'à Marcon, accès maison Bourgeois
- chemin de Poizolles

Opération Zéro Phyto

Le cabinet en charge du dossier se propose de venir sur la Commune pour faire un état des lieux de ce qui a été fait par rapport aux préconisations.

6°) Questions et informations diverses

a) Fermeture du Crédit Agricole : M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un déménagement mais d'une fermeture. Il indique qu'il est en contact avec la commune de Varennes St Sauveur qui voit aussi une fermeture de leur Crédit Agricole.

Un déplacement sur Louhans est organisé ce lundi 22 octobre pour manifester. Le départ, avec le bus de Dompierre, est prévu au garage municipal à 8 h 00.

La Municipalité souhaite montrer son désaccord mais cela n'empêchera pas la fermeture.

Plusieurs pistes :

- maintien ou installation d'un distributeur. De nombreux contacts ont été pris avec des acteurs politiques, des opérateurs bancaires.

Une réunion publique se tiendra à la salle des fêtes de Dompierre le mardi 23 octobre à 20 h 00.

b) Borne électrique

M. Philippe Prost indique que la borne électrique est installée et que le Consuel a été transmis. Il conviendra donc de contacter notre fournisseur d'électricité pour la mise en route.

M. Michel Pourcelot rappelle que le Sydesl a été contacté de nombreuses fois pour la réparation des prises électriques servant à brancher les guirlandes. Ces réparations ne sont toujours pas faites. Il indique avoir rappelé M. Chambard ainsi que M. Fonterey du Sydesl pour faire bouger les choses.

c) Raid bleu

M. Serge Desroches fait part au Conseil Municipal du passage sur la Commune du Raid Bleu, randonnée de 4 x 4 le 02 novembre prochain. Un arrêt est prévu sur le parking en face du stade avec une buvette tenue par l'Association des parents d'élèves.

Il est rappelé également la manifestation du Trail du Haut Clunisois ce samedi.

d) Décision modificative n° 1

M. le Maire indique que les services de la Préfecture ont demandé au Conseil Municipal d'annuler la décision modificative n° 1, estimant que celle-ci n'était pas assez précise sur les intitulés des comptes.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

- décide d'annuler la décision modificative n° 1 budget Commune, suivante :

- décide la décision modificative n° 1 budget Commune, suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Opération « divers bâtiments communaux »

Art. 21318 Construction autres bâtiments publics : - 14 441,00 €

Opération « acquisition de matériel » : + 8 000,00 €

Art. 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

Art. 1322 Subvention d'investissement rattachées : + 6 441,00 €
aux actifs non amortissables - Région

Art 2041512 Groupements de collectivité et collectivités : - 5 000,00 €
à statut particulier - Bâtiments et installations

Art 21534 Réseaux divers - Réseaux d'électrification : + 5 000,00 €

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 21/11/2018 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 14/11/2018 à 20h 00

Fin de séance : 21 h 10

Annexe

Définition : Pour ce qui concerne l'opération de réhabilitation des 3 bâtiments communaux (Mairie, Ecole du Haut, Ecole du Bas) pour la période 2015 à 2017, le dispositif des CEE a été mis en place par la loi TEPcv (Transition Energétique pour la Croissance Verte).

Objectif : Réaliser en France, pendant 3 ans, une économie de 700 TWh (1 tera Wh est égal à 1 milliard de kWh).

Mesure de l'économie d'énergie

L'unité de mesure est le kWh cumac (cumac comme cumulé et actualisé)

En clair, pour chaque type d'action conduisant à une économie d'énergie, on mesure en kWh l'économie réalisée pendant la durée de vie du dispositif d'économie d'énergie mis en place.

Une correction similaire à un amortissement s'opère tout au long de la durée de vie du dispositif (actualisation).

Une centaine de fiches standardisées permettent de calculer l'économie réalisée selon le type d'amélioration mis en œuvre.

Exemples

- Isolation des combles

1100 à 3300 kWh cumac par m² d'isolant mis en place (selon le niveau d'isolation obtenu et l'état initial considéré, la localisation, l'énergie de chauffage et le type d'activité).

- Eclairage

Jusqu'à 2800 kWh cumac pour installation d'un émetteur Led

Fonctionnement

Les grands fournisseurs et distributeurs d'énergies, les entreprises grandes consommatrices d'énergie, les transporteurs... ont l'obligation de présenter un bilan relatif aux économies d'énergie réalisées dans le cadre de la loi.

Pour respecter cette obligation, ces entreprises peuvent soit :

- réaliser en interne des économies et les faire constater de façon certaine

- soit faire appel au marché des Certificats d'Economie d'Energie pour se procurer de quoi remplir leurs obligations.

Les collectivités locales, société d'économie mixte, bailleurs sociaux, particuliers, entreprises ... peuvent lors des actions conduisant à des économies d'énergie présentées, établir les certificats d'économie d'énergie correspondants.

Ces certificats sont déposés sur un compte dans un registre électronique national (Emmy.fr).

Ce registre est un espace de rencontre entre entreprises acheteuses (pour atteindre leur quota) et possesseurs de C.E.C. (pour financer leurs travaux).

Le « négoce » des CEE est organisé et contrôlé par la plateforme Emmy.

Pour ce qui concerne notre Commune, ce sont les secrétaires de Mairie qui ont récolté, rassemblé et ordonnancé la démarche des C.E.E. relatifs à la réhabilitation des 3 bâtiments communaux. Ce travail, pas si simple, a été parfaitement conduit par nos secrétaires de mairies. Qu'elles en soient remerciées.

Pour ce qui concerne la réhabilitation énergétique des 3 bâtiments communaux

Isolation des combles

Le calcul des C.E.E. a été fait par l'entreprise Dubois. Le montant des C.E.E. s'élève à 5 582,40 €.

Autres travaux de rénovation

- Isolation extérieures
- Huisseries
- LED/VMC
- Chaudières
- Robinets thermostatiques

Après récupération des données auprès des entreprises, l'économie d'énergie réalisée s'élève à 7 460 568 kWh cumac.

Ils ont été « vendus » à 0,65 €/ kWh cumac soit un montant de 48 493,69 €.

Le montant total des C.E.E. attribué pour la rénovation des 3 bâtiments est de 54 076,09 €.

Bilan

Le coût final hors taxes comprend, en plus de la réhabilitation énergétique, la mise en place de l'ascenseur PMR incluant les travaux d'accueil, la réfection de la toiture de la Mairie, quelques travaux associés.

Coût final de l'opération : 396 244,38 €

Financement

TEPcv	: 168 559,97 € soit 42,54 %
DETR	: 34 389,04 € soit 8,68 %
C.E.E.	: 54 076,09 € soit 13,65 %
Fonds propres	: 139 219,98 € soit 35,13 %
Total H.T.	: 396 244,38 €